

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > DUAL GOLD SAFENEUR

---

## DUAL GOLD SAFENEUR



# DUAL GOLD SAFENEUR

Dernière mise à jour :

17.11.2021

## Herbicides

### Protection des cultures

**N° AMM :**

9800259

**Composition:**

45 g/l

bénoxacor

915 g/l

S-métolachlore

Famille chimique:

Benzoxazines

Chloroacétamides ou chloroacétanilides

**Formulation:**

EC Concentré émulsionnable

**Mode d'action:**

Post-levée des adventices : Cas exceptionnel 1 feuille maxi des graminées

Pré-levée des adventices : Cas le plus fréquent

Présemis incorporé : Conseillé en cas de sécheresse au moment du semis

Foliaire : Partiel sur des graminées très jeunes (1-2 feuilles des PSD)

Racinaire : Efficacité optimale

Dual Gold Safeneur est un herbicide maïs de pré et post-levée précoce efficace sur un large spectre de graminées estivales et certaines dicotylédones annuelles. Il contient un phytoprotecteur: le Safeneur. Dual Gold Safeneur est recommandé sur maïs à la dose max de 1,09 l/ha/an.

## Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Maïs**

**Maïs doux**

**Millet**

**Moha**

**Sorgho**

**Classement**



**SGH07**



**SGH09**

---

**Mention d'avertissement**

Attention

---

**Délai de rentrée**

• Pour les travailleurs : 48 Heures

---

**Mentions de danger**

• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 • EUH401 - Respectez les instructions d`utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l`environnement.

---

## **Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

---

## **Préparation de la bouillie**

Remplir la cuve du pulvérisateur aux 3/4 d'eau (ou éventuellement d'engrais liquides) et brancher le système d'agitation. Verser directement Dual Gold Safeneur dans la cuve (et, le cas échéant, les autres produits de traitement).

## **Conditions particulières de mise en oeuvre**

Traiter par temps calme, en évitant toute projection sur les cultures voisines

## **Pulvérisation**

S'assurer de la largeur exacte des passages en évitant les recoupements de rampe. Ne pas traiter par temps de vent, même faible (maxi 3 beaufort). Adopter une vitesse d'avancement réduite. Éviter la formation d'embruns.

## **Volume d'eau**

Prévoir de 100 à 250 l/ha.

## **Paramètres pression**

Respecter les plages de pression indiquées par les constructeurs de buse.

## **Délai sans pluie**

L'action racinaire de DUAL GOLD Safeneur réclame une application sur un sol frais et humide. DUAL GOLD Safeneur est particulièrement adapté aux cultures menées en irrigation.  
1 heure (dans le cas d'une application en post-levée précoce).

## Type de buse

A limitation de dérive  
A fente

## Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

## Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter**  
**le centre anti poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau  
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

**Numéro d'urgence Syngenta**

**0 800 803 264** Service & appel gratuits

**Renseignements techniques**

**0 825 00 05 52** Service 0,15 €/min + prix appel

**En cas d'accident de transport**

**06 11 07 32 81**

**Premiers soins :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- DUAL GOLD® SAFENEUR® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

DUAL GOLD® SAFENEUR® - AMM N° 9800259 - Composition : 45 g/l bénoxacor \* + 915 g/l S-métolachlore \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---